

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 15 Mai 2014 à 19h15 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Ecole / Accessibilité Mairie : avancement de travaux – financement
- Indemnités de fonctions pour le Maire et les adjoints –
- Délibération Petit patrimoine « La Croix Carron » et « le Poids Public »
- Délibération Convention de service pour les employés du SIVOM
- Délibération Participation financière - stagiaire
- Elections Européennes (organisation)

- Questions diverses

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
15 Mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à dix neuf heures quinze, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 09 Mai 2014. (Présent Absent)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SGRILLO Jean-Pierre
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien (arrivé 20h30)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	
	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 03 Avril 2014 : le procès-verbal de la réunion du jeudi 03 Avril 2014 est adopté à l'unanimité, sans observation.

1. Ecole / Accessibilité Mairie : avancement de travaux – financement

Monsieur Wilson remet à chacun un compte rendu de l'avancement des travaux.

Une note sera diffusée aux parents d'élèves et au personnel encadrant afin de les informer de l'avancement des travaux.

Financement :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les premières propositions de prêt du Crédit Agricole, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Epargne.

Après un entretien avec le perceuteur, il sera possible de faire :

Une ligne de préfinancement des subventions: 280 000 euros sur 2 ans

Un emprunt relais court terme à taux fixe pour l'avance de la FCTVA : 100 000 euros sur 2 ans

Un emprunt long terme : 150 000 euros sur 20 ans

2. Indemnités de fonctions pour le Maire et les adjoints

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints et l'invite à délibérer :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 11 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 565 habitants, le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31% pour le maire et 8.25 % pour les adjoints,

Le Maire propose la répartition suivante :

Maire :	24,80 % de l'indice 1015
1er adjoint :	6,60 % de l'indice 1015
2ème adjoint :	6,60 % de l'indice 1015
3ème adjoint :	6,60 % de l'indice 1015
4ème adjoint :	6,60 % de l'indice 1015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme proposé ci-dessus

◆ DM 2014/025

◆ DM 2014/026

3. Délibération Petit patrimoine « La Croix Carron » et « Poids Publics »

Madame le Maire rappelle que la Commune de Saint-Amour-Bellevue à transféré sa compétence « restauration et entretien du petit patrimoine » de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Qu'en raison du besoin de la remise en état de « la Croix Carron » et « du Poids Publics » situés sur la commune Madame le Maire souhaite ajouter ces biens à l'inventaire du petit patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de faire un avenant au Procès verbal de 2006 et de rajouter :

- « la Croix Carron » Lieu dit « Croix Carron », N°inventaire n°14/CROIX/04, valeur du monument : 1 €
- « Poids Publics » Lieu dit « Le Plâtre Durand », N°inventaire n°14/POIDS/01, valeur du monument : 1 €

◆ DM 2014/027

4. Délibération Convention de service pour les employés du SIVOM

Madame le Maire expose que conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'établir une convention de service permettant aux agents du SIVOM d'intervenir sur le territoire des communes

membres et aux agents communaux d'exécuter des travaux pour le Syndicat sur l'ensemble des communes le composant.

La convention actuelle arrivant à son terme le 30 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention de service entre le SIVOM et les Communes membres pour une durée de 6 ans à compter du 1er Mai 2014.

◆ DM 2014/028

5. Délibération Participation financière - stagiaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une gratification de 100 euros avait été accordée à Mademoiselle DEBIZE qui a effectué un stage pendant 3 semaines à la mairie.

Il est nécessaire de délibérer pour cette dépense qui n'était pas prévue au budget et pour laquelle, nous avons dû réaliser un mouvement de trésorerie (DM 2014/024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder cette gratification pour Mademoiselle DEBIZE pour un montant de 100 euros.

◆ DM 2014/029

6. Elections Européennes (organisation)

Les élections européennes se tiennent dans les 28 pays membres de l'Union européenne du 22 au 25 mai. En France, elles se déroulent le dimanche 25 mai. 390 millions d'électeurs européens, dont 44.6 millions de Français sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années.

Pour suivre le bon déroulement des opérations de vote, un bureau de vote est constitué dans chaque bureau et est composé de :

- un président
- au moins 2 assesseurs
- un secrétaire

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Il faut qu'il y ait en permanence :

- le président du bureau de vote ou, à défaut, le plus âgé des assesseurs
- au moins 1 assesseur

Un tableau de tenue de bureau a été mis en place.

7. Affaires diverses

- **Cimetière :** La commission cimetière s'est réunie le mardi 14 mai 2014 pour prendre connaissance du dossier gestion du cimetière.
La pré-liste des concessions qui vont faire partie de la procédure de reprise a été validée
Prochaine réunion prévue le vendredi 23 Mai à 10 heures avec le groupe Elabor
- **Membre du CCAS :** la nomination des membres du CCAS sera établie lors du prochain conseil.
- **Bâtiments :** Le Conseil Municipal a validé le devis de Sarl LAFFAY pour la fabrication et la pose

de volets pour le logement au dessus de la poste et au dessus de l'école maternelle.

Montant du devis : 2 266,71 HT soit 2 493,38 TTC

Le Conseil Municipal a validé le devis de Sarl J. MERLE pour les travaux de charpente sur le logement au dessus de l'école maternelle (planche de rive).

Montant du devis : 2 084,20 HT soit 2 501,04 TTC prix négocié 2 348,64 TTC

➤ **La Commission pour la gestion de la salle des fêtes se réunira le 04 Juin 2014 à 18h30 salle du conseil**

(Seront évoqués : le règlement intérieur, état des lieux entrant et sortant, note de service électricité).

➤ **Enquêtes ressources et conditions des ménages**

L'INSEE réalise, entre le 5 mai et le 28 juin 2014, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

➤ **TOPOS** : pour mémoire, réunion le mardi 20 mai à 18h30 avec le cabinet TOPOS pour la révision du plan local d'urbanisme. Synthèse de tout ce qui a été abordé jusqu'à aujourd'hui.

➤ **Repas des anciens** : le samedi 10 mai 2014 a eu lieu le repas des aînés (76 personnes, 11 conseillers et 7 invités, il y a eu de bons retours et Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa participation. Il est à noter, pour l'année prochaine, d'animer d'avantage cette journée.

➤ **Commémoration du 08 mai** : la cérémonie commémorative du 8 Mai a été célébrée à 11 heures au Monument aux Morts. Trente personnes étaient présentes, Il est à noter pour l'année prochaine d'essayer de sensibiliser les jeunes par le biais du conseil des jeunes prochainement installé.

➤ **Retour DDEN** (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) : Madame HAMET Rachel nous fait un retour sur le passage de la DDEN dans la commune le 15 avril 2014. Il y avait un groupe de 5 délégués qui ont fait le tour des bâtiments scolaires, remarques des enseignantes sur le besoin d'une Atzem supplémentaire et du traitement des vignes pendant les jours d'école.

➤ **Retour des commissions** :

- Fleurissement : tour de la Commune avec Franck pour aménager les espaces à fleurir
- SYDELS : élection du président du syndicat
- SIEMB : élection du président du syndicat
- Communauté de communes : élections des présidents et vices présidents

➤ **Célébration mariages des 12 et 26 Juillet 2014** : Suite aux travaux dans le hall de la Mairie les célébrations des mariages devront se faire dans une salle annexe, le conseil municipal devra alors délibérer lors du prochain conseil du lieu où seront célébrés les mariages.

➤ **Manifestation passe-partout VTT le 18 Mai 2014** : l'association « Les passe-partout VTT Mâcon » organise une randonnée VTT. Un passage est prévu sur la Commune entre 7h30 et 17h00.

➤ **Panneaux d'affichage – convention F2C**

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2006 avec la société CBFL – F2C concernant la réalisation d'un tableau historique, touristique et économique sur trois emplacements de la Commune (Le Bourg, La Ville, Le Plâtre Durand).

Il convient de délibérer pour signer une nouvelle convention qui sera entièrement financée par société F2C afin de remettre à jour cet affichage.

◆ **DM 2014/030**

➤ **Sonorisation église**

Le Père Georges MARQUES, nous demande une participation pour améliorer la sonorisation dans de l'église (3 991,20 euros/2). La dépense n'étant pas prévu au budget 2014, la commune ne participera pas à ces frais dans l'immédiat

- **Fêtes des familles feu d'artifices :** Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Saint-Amour-Bellevue organise sa traditionnelle journée des familles le samedi 19 juillet 2014 au terrain de tennis. A cette occasion, un feu d'artifices sera tiré. Une participation est demandée à la commune, la dépense s'élève à 1 139.87 euros à diviser en deux soit 570 euros.
Le Conseil Municipal décide de valider cette demande.

- **Vide grenier 2014 :** la date du prochain vide grenier est fixée au 29 juin 2014.

Se sont proposés pour aider :

Mr COGNARD Denis, Mr DUFOUR Sébastien, Mr WILSON Douglas, Mr DURAND Pascal, Mr SGRILLO Jean-Pierre et Mr SPAY Pierre-Yves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.